



Montigny-le-Bretonneux

Le tribunal annule cinq P.V. de stationnement

RÉMY JOSSEAUME vient de remporter une nouvelle bataille dans son action contre les procès-verbaux de stationnement qu'il estime illégaux. Vendredi 14 janvier, le tribunal de proximité de Versailles a annulé cinq "papillons" qu'il avait reçus entre octobre et décembre 2009 à Montigny-le-Bretonneux. Chacun concernait l'absence de ticket horodateur valable derrière le pare-brise.

Le nouvel arrêté bientôt dans la balance ?

Pour en arriver là, le docteur en droit pénal et président de la commission juridique de "40 millions d'automobilistes", s'est appuyé sur l'absence ou l'insuffisance de motivation dans les arrêtés pris par la mairie à cette époque, «dans les faits et en droit». En d'autres termes, Montigny-le-Bretonneux n'avait pas clairement précisé pourquoi la police pouvait verbaliser les automobilistes,



◆ *Les procès-verbaux de stationnement font l'objet de toutes les attentions juridiques de la part de l'association "40 millions d'automobilistes".*

que ce soit pour des questions environnementales ou encore faciliter l'accès à une zone de type commerciale. En septembre 2010, alertée par le cas similaire de Rambouillet où un P.V. avait été annulé pour les mêmes raisons, Montigny-le-Bretonneux avait modifié son arrêté. Un texte sur lequel

travaille déjà Rémy Josseaume et qui, selon lui, n'est pas sans faille juridique. «Il ne faut pas croire que je fais cela pour le plaisir, souligne ce dernier. Ce que j'espère, c'est qu'une vraie réflexion soit engagée sur le stationnement autour de la gare. Ceux qui y laissent leur véhicule tous les jours pour

aller travailler à Paris ne peuvent pas revenir toutes les deux heures pour payer. La rotation des voitures ? C'est une bonne excuse pour ne pas régler le problème.»

De son côté, le maire Michel Laugier estime que les auteurs de ces poursuites devraient «de temps en temps se mettre à la place des élus locaux. Si je ne fais pas payer le stationnement autour de la gare, j'ai des véhicules ventouses et le quartier va à l'asphyxie. Il existe plus de 4 000 places autour de la gare avec des possibilités d'abonnement et de tarifs à la journée». Et le premier élu de poursuivre : «Ceux qui se lancent dans ces poursuites ne font que chercher les petites failles.» Une forme d'acharnement ? Michel Laugier estime «que certains combats valent le coup. Là, c'est pour faire le buzz. Maintenant, notre nouvel arrêté est bien motivé». L'avenir en jugera.

F. D.